

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19–21 février 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM (WFP/EB.1/2007/6-B/1)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005 (WFP/EB.1/2007/6-C/1)



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2007/6(A,B,C)/2

19 février 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1616

Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires

15 février 2007

Monsieur le Directeur exécutif,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie du rapport du Comité consultatif concernant les documents intitulés:

- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007)
(WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM
(WFP/EB.1/2007/6-B/1)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005
(WFP/EB.1/2007/6-C/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration à sa prochaine session. Une version imprimée du document dans toutes les langues sera à adresser au Comité consultatif dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération

(Signé) Rajat Saha
Président

M. James T. Morris
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
Ressources, questions financières et budgétaires
Rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné les rapports ci-après lui ayant été présentés par le Programme alimentaire mondial: a) Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1); b) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM (WFP/EB.1/2007/6-B/1); et c) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2007/6-C/1). Pendant l'examen de ces rapports, le Comité consultatif était en visioconférence avec le Secrétaire exécutif adjoint pour l'administration et d'autres représentants du PAM.

Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007)

2. Le Comité consultatif a noté que le programme de travail pour l'exercice biennal — englobant tous les coûts directs reflétés dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal — a été fixé à 5,8 milliards de dollars É.-U. Depuis l'approbation du Plan, le programme de travail s'est accru de 125 millions de dollars, atteignant quelque 5,9 milliards de dollars au 30 novembre 2006. Ce montant se répartit comme suit: a) 45 pour cent pour les produits alimentaires; b) 12 pour cent pour le transport externe; c) 24 pour cent pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention; d) 8 pour cent pour les autres coûts opérationnels directs; et e) 11 pour cent pour les coûts d'appui directs.
3. S'agissant des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP), le Comité relève dans le rapport que le Conseil d'administration a approuvé un budget AAP de 375,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006–2007. Au 30 novembre 2006, les dépenses s'élevaient à 169 millions de dollars, soit l'équivalent de 45 pour cent environ du budget approuvé.
4. Le Comité consultatif note avec préoccupation que le compte pour les variations des coûts standard de personnel a accusé un déficit de 79,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004–2005, dont 58,6 millions de dollars imputables aux variations de change. Ce déficit a été couvert au moyen du compte de péréquation des dépenses AAP et des recettes perçues au titre du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI). Le rapport signale qu'un mécanisme a été établi afin d'éliminer les risques de change au cours de l'exercice biennal 2006–2007. Selon les prévisions, le déficit sera de 14,5 millions de dollars pour ledit exercice.
5. Le Comité consultatif s'attend à ce que le PAM continue d'exercer un suivi approprié du partage des coûts administratifs connexes, de façon à éviter tout accroissement des frais généraux.
6. Le PAM a créé en février 2005 une Division de la Marche mondiale contre la faim et il prévoyait que la Marche de 2006 serait financée par des sociétés privées. Suivant cette logique, le Secrétariat a accordé une avance de 2,6 millions de dollars sur le budget AAP de 2006, comptant que ce montant serait récupéré grâce à la contribution des entreprises parrainant la Marche et aux recettes produites par celle-ci. Les dons des entreprises ne s'étant pas matérialisés dans les proportions attendues, le PAM propose à présent que le

déficit des recettes, d'un montant de 2,6 millions de dollars, soit couvert au moyen du Fonds général.

7. Le Comité consultatif observe que le PAM n'a pas l'intention de parrainer la Marche de 2007 et il s'attend à ce qu'aucune nouvelle dépense ne soit engagée au titre de cette manifestation. Le Comité, ayant sollicité des précisions, a été informé par le PAM que la Marche de 2007 n'entraînerait effectivement pas de dépenses supplémentaires et que la Division de la Marche mondiale contre la faim a été dissoute, ce qui représente 2,6 millions de dollars d'économies dans le budget de 2007.
8. Le Comité consultatif, félicitant le PAM pour son travail de communication vers l'extérieur, est persuadé que le Programme prendra totalement en compte les problèmes rencontrés en 2006 lors de sa participation à de futures Marches. Il serait souhaitable dans ces conditions que le PAM prépare avec le plus grand soin les estimations des contributions financières des sociétés parrainant la Marche de 2008, pour être assuré de recevoir les fonds par la suite et éviter de devoir recourir de nouveau au budget AAP ou au Fonds général. À cet égard, le Comité regrette qu'il n'y ait d'autre choix possible que d'opérer un prélèvement à caractère ponctuel et exceptionnel sur le Fonds général pour combler le déficit de 2,6 millions de dollars de la Marche mondiale de 2006.
9. Le Comité note que le coût du projet WINGS II est actuellement évalué à 49 millions de dollars et que le Conseil a approuvé une allocation de 15 millions de dollars. Il manque à ce jour 34 millions de dollars pour mener à bien le projet, et 17 millions de dollars seront nécessaires pendant l'exercice biennal en cours. Le Comité constate avec préoccupation que, s'il est vrai que le PAM continuera de chercher à obtenir des contributions de la part des donateurs, y compris du secteur privé, le Programme n'a pas en réserve de plan pour le cas où les contributions privées ne se matérialiseraient pas. Dans ce contexte, le PAM demande au Conseil d'administration d'approuver une avance de 10 millions de dollars du Fonds général au compte spécial WINGS II. Le Comité ne s'oppose en rien à l'approbation de l'avance sollicitée, mais il espère que les 10 millions de dollars seront remboursés dès réception des contributions directes des donateurs et des fonds des entités privées. Le Comité compte sur le PAM pour définir en temps opportun une stratégie bien conçue et réaliste en matière de mobilisation de fonds, qui lui évite de devoir prélever des avances sur ses fonds internes. Le Comité continuera de suivre la façon dont sera traitée cette question.
10. Le PAM prend en charge une part proportionnelle des dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies, les dépenses afférentes à la sécurité sur le terrain étant réparties entre toutes les organisations participantes. Le Comité consultatif rappelle la résolution 58/295 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, entérinant l'avis du Comité d'après lequel le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies partagent une même responsabilité pour la sécurité de leur personnel et qu'il est dans leur intérêt de financer convenablement et régulièrement les arrangements de sécurité (voir A/58/758, par. 31; et A/61/642, par. 12). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition visant à financer les coûts afférents à la sûreté et à la sécurité au titre du Fonds général.
11. Sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'adoption par le Conseil d'administration du projet de décision énoncé à la page 3 du document intitulé "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007)".

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM

12. D'après le Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM, le Comité observe que depuis 2002, le Programme dispose de liquidités importantes en fin d'exercice, à hauteur de plus de 1 milliard de dollars. Le Commissaire aux comptes a procédé à un audit indépendant du contrôle et de la garde des soldes de trésorerie, ainsi que des dispositions prises en matière de gestion des fonds de l'Organisation. Il a conclu que, de façon générale, les liquidités étaient gardées de manière adéquate et que les rendements des placements étaient raisonnables. Le rapport contient 11 recommandations détaillées visant à améliorer la gestion des ressources du PAM.
13. Le Comité consultatif relève que le Comité d'audit du PAM a discuté en juillet 2006 d'un projet de profil des risques et d'un plan d'action en vue d'identifier à titre préventif les risques externes et internes. Le Comité constate avec satisfaction que le PAM se consacre activement à cet exercice de gestion des risques, et qu'un manuel concernant la gestion des risques était en cours d'élaboration au moment de l'examen. Le Comité a été informé à sa demande que le PAM avait publié un guide de gestion des risques (*Risk Management Guide*) et qu'il se proposait de l'étoffer de manière à fournir progressivement aux responsables des directives plus détaillées en matière de gestion des risques. Le Comité consultatif estime que le guide de gestion des risques pourrait servir à d'autres organismes des Nations Unies.

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005

14. Le Comité consultatif est conscient que l'application des recommandations de l'audit est en bonne voie. Le premier tableau du rapport fait apparaître que 30 des 45 recommandations concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005, soit 72 pour cent, avaient été mises en oeuvre au 31 décembre 2006. Le Comité est persuadé que le PAM poursuivra ses efforts pour donner suite aux recommandations en souffrance d'une manière aussi diligente que possible, et qu'il expliquera les raisons pour lesquelles il n'aura pas mis en oeuvre telle ou telle recommandation dans le contexte du prochain budget.
15. Le Comité consultatif se félicite de l'application des recommandations contenues dans son précédent rapport (voir WFP/EB.2/2006/5(A,D,E,F,G,H,I)/2). Il demande au PAM d'inclure, dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2008–2009, un tableau récapitulatif à jour des recommandations émises par le Commissaire aux comptes et par le Comité consultatif.

Documents

Présentés au Conseil d'administration pour approbation

- Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007) (WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1)

Présentés au Conseil d'administration pour examen

- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM (WFP/EB.1/2007/6-B/1)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005 (WFP/EB.1/2007/6-C/1)